

*Réunion du 11 juin 2008*

Présents : André LAFITTE (Orist) - Guy REVEL (Le Vignau).

Excusés : Dominique LABARBE (Bordères) - Hélène COUSSEAU (Lesperon).

**1) Domaine de compétence de la commission.**

Sur proposition de l'AML les domaines de compétences de la commission sont les suivants :  
IINTERCOMMUNALITÉ – EUROPE - FINANCES - FISCALITE - SERVICE PUBLIC - TIC  
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.

**2) Désignation d'un Président et Vice-Président.**

Sur proposition de l'AML la présidence de la commission est confiée à M. André LAFITTE, maire d'ORIST et la vice-présidence à M. Jean-Marc DUBIS, maire de TERCIS LES BAINS.

**3) Intercommunalité.**

• Etat des lieux départemental :

Cinq communes restent à l'écart de la coopération intercommunale : Habas – Labatut – Mezos – Luë Pécorade. L'AML prendra l'attache des maires de ces communes pour proposer son appui éventuel pour conduire une réflexion sur l'adhésion à une communauté de communes.

• Réunion de la commission départementale de la coopération intercommunale.

Le dépouillement des votes (liste unique présentée par l'AML) aura lieu le 19 juin.

Se concerter avec la Préfecture pour une date de l'installation de la commission et prévoir une réunion le même jour de la commission de l'AML.

• Le congrès de l'assemblée des communautés de France aura lieu les 9 et 10 octobre à Montpellier. Se faire connaître auprès de l'AML pour participation éventuelle.

• Alain Marleix, secrétaire d'Etat aux collectivités territoriales, envisage une nouvelle loi sur l'intercommunalité avant fin 2008.

**4) Réseau Rural d'Aquitaine.**

Il est fait état de la création d'un Réseau Rural d'Aquitaine dont le lancement aura lieu le 27 juin prochain.

Se concerter avec les Pays pour connaître la représentation landaise dans ce réseau.

**5) Europe.**

Se concerter avec les Pays pour connaissance des dispositifs européens d'aide.

**6) ADSL**

Réunion de concertation à prévoir avec le Conseil général des Landes pour faire avancer le dossier de la couverture des zones d'ombre.

**7) Commission DGE ET DDR**

La commission estime nécessaire que L'AML organise une réunion de concertation préalable à la réunion avec le Préfet entre les membres désignés au sein de ces deux commissions.

**8) Fiscalité**

TLE, PVR, taxe sur les terrains à bâtir.

L'AML va dresser un inventaire des communes ayant instauré ces 3 taxes et organiser une réunion d'information sur le sujet.